

Matrice des compétences

Comité de vérification et des risques

Introduction

Le CABAMC assure la réglementation des professions d'agent(e) de brevets et d'agent(e) de marques de commerce conformément à la Loi, au Règlement, au Règlement administratif, aux politiques du (de la) registraire ainsi qu'aux normes, principes et objectifs réglementaires. Il s'agit d'un organisme de réglementation d'intérêt public indépendant et axé sur l'atténuation des risques.

Le CABAMC s'engage à sélectionner les membres du Conseil d'administration et des comités en fonction d'un ensemble de compétences et de qualités établi pour assurer que le Conseil d'administration et les comités possèdent les connaissances et les qualités nécessaires pour mener leurs activités efficacement, qu'ils soient diversifiés sur tous les plans et qu'ils aspirent à aider le CABAMC à remplir son mandat d'organisme de réglementation moderne, comme le stipule les politiques et les pratiques de gouvernance du Conseil d'administration¹

Rôle du Comité de vérification et des risques

Le rôle du Comité de vérification et des risques consiste à aider le Conseil à remplir ses obligations fiduciaires et ses responsabilités de surveillance relativement à la planification financière, au processus de vérification, à l'établissement de rapports financiers, au système de contrôle de l'entreprise et à la gestion des risques, et, le cas échéant, à formuler des recommandations au Conseil aux fins d'approbation.

Le Comité doit donner des conseils solides et fondés sur des principes afin de favoriser une confiance inébranlable dans l'intégrité financière du Collège.

Les obligations qui lui incombent sont décrites dans son mandat. Les domaines de responsabilité du Comité sont les suivants : planification financière, établissement de rapports financiers, vérification externe, gestion des systèmes comptables et des contrôles internes, gestion des risques, gestion des litiges importants, examen de la conformité et des politiques.

Composition du Comité

Le Comité de vérification et des risques doit posséder l'expérience, les compétences, les

¹ [Politiques et pratiques de gouvernance du CABAMC, partie 1 : Cadre de gouvernance.](#)

connaissances et les qualités requises pour être en mesure de s'acquitter de ses responsabilités.

Les membres du Comité devraient suivre une formation préalable obligatoire. Au cours de leur mandat, ils (elles) doivent également participer aux activités de formation continue jugées utiles par le (la) président(e) du Comité et le (la) premier(-ière) dirigeant(e).

Le (la) président(e) du Comité peut exiger le suivi d'une formation particulière supplémentaire.

Connaissances, compétences, qualités et expérience particulières

La matrice des compétences ci-dessous est utilisée pour :

- i. définir l'expérience, les connaissances, les compétences et les qualités particulières exigées des membres du Comité de vérification et des risques et du Comité dans son ensemble;
- ii. faciliter les nominations qui permettront de combler les lacunes en matière de connaissances, de compétences, de qualités et d'expérience requises; et
- iii. contribuer à recenser les besoins en formation et en perfectionnement professionnel de façon continue.

L'ensemble des membres devrait démontrer/posséder :

- un parcours et une expérience aux échelles locale, nationale et internationale qui reflètent la diversité des formations et des connaissances des personnes inscrites et du public servi par le Collège;
- une diversité régionale importante afin de refléter la réalité de l'exercice du droit de la propriété intellectuelle (PI), ainsi que les connaissances et les attentes du public en la matière, lesquelles varient dans tout le pays;
- des expériences, spécialités et parcours divers qui permettent d'éclairer le dialogue et la prise de décisions en veillant à ce que ces dernières répondent aux objectifs visés, à ce qu'elles soient réalisables et à ce qu'au bout du compte, elles contribuent à protéger le public;
- une expérience diversifiée en matière de leadership dans les secteurs publics, privés et sans but lucratif afin de promouvoir les connaissances et le partage des pratiques exemplaires.

L'ensemble des membres doit démontrer/posséder :

Le Collège s'est engagé à respecter les principes fondamentaux d'équité, de diversité et d'inclusion, qui se reflètent dans la composition des comités et le niveau de sensibilité culturelle attendu des membres des comités.

Connaissances	Compétences
Loi, règlements et règlements administratifs qui régissent le CABAMC	Communication orale efficace
Objectifs, normes et principes réglementaires du Collège	Connaissances financières, y compris la capacité d'analyser les états financiers internes intermédiaires et de fin d'année, ainsi que la capacité d'évaluer la crédibilité des prévisions orienter la gestion selon le budget approuvé par le Conseil d'administration
Principes de comptabilité et de vérification généralement reconnus	Prise de décision collective et efficace
Principes de bonne gouvernance	Connaissance des technologies utilisées dans le cadre des activités du Comité
Gestion des risques	Souci du détail
Budgétisation	Organisation et gestion du temps
Surveillance des investissements	Pratique et gestion des affaires
Technologies utilisées à l'appui de la gouvernance et de la réglementation du Collège	Compétences culturelles ²
Stratégie en matière de propriété intellectuelle et programme d'innovation du gouvernement fédéral	
Équité, diversité et inclusion ³	

² Le terme « compétences culturelles » fait référence à la capacité de comprendre les personnes de cultures différentes et de communiquer et d'interagir efficacement avec celles-ci; d'avoir conscience des conséquences néfastes des pensées et des comportements discriminatoires sur l'interaction humaine; d'acquérir et de mettre en œuvre les compétences nécessaires pour atténuer les conséquences de ces influences afin de contribuer à la poursuite de la justice. (Rose Voyvodic, « *Lawyers Meet the Social Context: Understanding Cultural Competence* » *The Canadian Bar Review*, vol. 84, n° 3, [2006], p. 564.)

³ L'expression « équité, diversité et inclusion » est étroitement liée aux compétences culturelles et renvoie aux connaissances, à l'expérience et aux compétences nécessaires pour contribuer activement à la lutte contre la discrimination individuelle et systémique et la prévention de cette discrimination, pour cultiver des attitudes adaptées sur le plan des différences culturelles et pour garantir que les processus du Collège sont ouverts et accessibles à tous.

Expérience	Qualités
Réglementation professionnelle	Adaptabilité (savoir reconnaître que les plans évoluent)
Affaires et innovation	Esprit de collaboration
Gestion d'obligations fiduciaires, de principes de bonne gouvernance et de responsabilités de gérance	Objectivité (prise de décisions fondées sur des données probantes et des renseignements fiables en vue de remplir le mandat du Collège)
Budgétisation, production de rapports financiers, surveillance financière et vérifications externes	Souci de l'éthique, intégrité et honnêteté
Services en matière de brevets et de marques de commerce	Solide éthique de travail
Organisme à but non lucratif, organisme de réglementation et/ou autre service communautaire	Professionnalisme et courtoisie
Gestion des risques réglementaires et opérationnels	Sens des responsabilités (accepter l'entière responsabilité des décisions prises)
	Respect des engagements

Approbation : 5 octobre 2021

Révision : 10 décembre 2025